L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLÉANS, MARDI MATIN, 9 JANVIER 1872. — 45me Année—Vol. XLV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI MATIN, 9 JANVIER.

VENTES À L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Shérif, à 10 1/2 heures, sur les lieux—Tous les meubles et effets qui se trouvent dans une maison à l'angle des rues Dauphine et des Français.

Par le Shérif, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—Deux terrains avec bâtisses, sur l'Avenue Washington, Quatrième District.

Par Hoffman, Marks & Co., et J. P. Spear, au No 17, rue St-Charles, entre Canal et Commune—Diamants, bijoux en or, montres en or et en argent, coutellerie, &c.

Par R. M. Montgomery, à sa salle d'encan, 87 rue Camp—Vente régulière de meubles.

Par N. Vignié—Vente régulière de meubles au No 122, rue Chartres, entre St-Louis et Toulouse.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 20 de la rue de Chartres—Bottes, souliers et brodequins, linge de saison.

Par D. E. Morphy, au No 8 de la rue des Magasins—Jambons et breakfast bacon.

ATTENTION!

☞ Propriétés améliorées de valeur, à l'encan par le Shérif.

Nous appelons l'attention publique sur la vente à l'encan qui aura lieu aujourd'hui à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le ministère du Shérif, de deux terrains avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, sur l'Avenue Washington; l'un des dits terrains fait encoignure à la rue Chesnut.

Pour le détail voir aux annonces.

ATTENTION!

☞ Le Shérif procédera aujourd'hui, à 10 heures et demie A. M., sur les lieux, à l'adjudication du fonds d'un magasin de ferblanterie, etc., ainsi que de meubles, etc. Voir aux annonces.

Jambons et bacon pour déjeuner.—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy.

☞ Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., et faites faire vos reliures au Pelican Printing Office," 112 et 114, rue Poydras.

THÉÂTRES.

Aujourd'hui, Mardi:
OPÉRA.—Le Chalet, et le Sourd ou l'Auberge Pleine.
ACADÉMIE.—Dora et Expiation.
ST-CHARLES.—The Mendicant.

Le jeu du tyran.

L'histoire des événements qui se sont accomplis depuis trois ans, en Louisiane, sera des plus instructives pour les générations présentes et futures. Elle montrera comment un seul homme, par l'audace, l'absence complète de scrupule et l'influence de la corruption, a pu arriver à substituer sa volonté à celle de tout un peuple, et à pouvoir mettre au défi, non seulement le peuple de l'Etat qu'il gouverne, mais encore le pouvoir central de la grande république américaine.

M. Warmoth après s'être fait donner, par son propre parti, des pouvoirs qui faisaient de lui un autocrate, a trahi ceux qui l'avaient nommé, et, se voyant menacé d'une mise en accusation, il a voulu s'assurer l'appui du parti conservateur. Mais, comme il ne pouvait ni ne voulait donner aucune garantie pour les réformes demandées, comme il entendait maintenir les projets ruineux dans lesquels lui et ses complices espéraient récolter de nouveaux profits illicites pour augmenter leurs fortunes déjà scandaleuses, il n'a pu réussir à conclure cette alliance, et il a mis à contribution ses créatures afin d'acheter et de corrompre assez de membres de l'Assemblée pour démolir la majorité qui se proposait de le renverser du pouvoir. L'argent ne lui ayant pas suffi, il a eu recours aux moyens violents et révolutionnaires qui ont amené l'état de choses actuel.

M. Warmoth a violé la Constitution et les lois des Etats-Unis et la Constitution et les lois de la Louisiane; il a élu qui bon lui a semblé, substituant sa volonté à celle des électeurs, il a destitué ses collègues, il a créé une cour politique chargée de lui donner raison partout et toujours, et il est en train d'appliquer la camisole de force à une Législature qui ose lui résister. Puis, il se drape dans son autorité multiple, et il crie au peuple: "Je suis le pouvoir constitué et on m'attaque violemment, j'attends qu'on me défende, outre ma police et mes troupes, les forces des Etats-Unis que j'ai tenues d'obéir à mes réquisitions pour appuyer toute émeute."

Mais voici déjà la milice qui abandonne M. Warmoth. Les troupes des Etats-Unis ont été retirées et doivent rester étrangères au conflit existant entre le gouverneur et la Législature. Quel appui reste-t-il donc à M. Warmoth?

Uniquement celui de la police métropolitaine, qu'il a retirée du service de la ville et par laquelle il se fait garder dans sa forteresse du Mechanics' Institute.

A part quelques spéculateurs, liés à M. Warmoth par des intérêts pécuniaires, et quelques avocats qu'il paie grassement, le peuple tout entier, démocrates et républicains, blancs et gens de couleur, est contre lui. Et cependant, M. Warmoth tient bon. Il jette un défi insolent à la Louisiane et il se croit suffisamment protégé par les carabines à 12 coups dont il a armé ses métropolitains.

Vit-on jamais un pareil spectacle? Est-ce là l'idéal des institutions républicaines garanties par la Constitution des Etats-Unis?

Dans un Etat qui compte 140,000 électeurs, dans une ville de 200,000 âmes, où M. Warmoth ne compte d'autres partisans qu'un millier de subalternes nommés par lui, il peut, parce qu'il s'est entouré de trois ou quatre cents hommes armés, tenir en échec tout un peuple, se mettre au-dessus de la Constitution, des lois, et de l'Assemblée législative, et cela par un seul mot: "Je suis l'autorité constituée."

Si une pareille audace réussit, si M. Warmoth continue à triompher, le peuple de la Louisiane peut être sûr qu'il se fera élire, en novembre prochain, gouverneur pour quatre ans de plus, et qu'il achèvera son œuvre néfaste de ruine matérielle et morale, en continuant un système de spoliations, de fraude et de corruption, qui a déjà eu une influence délétère sur nos mœurs politiques, et qui a décuplé la dette publique et plus que quintuplé les taxes.

ASSESSMENTS Nos 81, 82, 83 et 84.—Voyez la colonne des notices spéciales. Mort de T. Livaudais, David Rosenberg, F. E. Bernard et Chas. Kerr—payable au bureau de la Société d'Assurance, d'Assistance et de Bienfaisance mutuelle sur la Vie, rue Carondelet No 120. Montant payé, $930.

☞ Le plus grand et le meilleur assortiment de diamants, montres d'or et d'argent, articles de bijouterie et de coutellerie de table et de poche de Rodger et son, qui ait jamais été offert aux citoyens de la Nouvelle-Orléans, sera vendu par Hoffman, Marks & Co. et Placide J. Spear, encanteurs, mardi, 9 du courant, à 10 heures et demie, au No 17 de la rue St-Charles, entre les rues Canal et Commune. Tout le stock vient de la banqueroute de MM. D. Steavens & Co., 177 Broadway, N.-York, et représentés ici par MM. Castelberg et Manassie. Nous engageons les acheteurs, les marchands et le public en général à assister à cette vente, attendu que tout le stock doit être adjugé à tout prix.

☞ On peut acheter à fort bon marché, au comptant, chez Michel Lion, 197 rue Vieille-Levée, en face du Marché Français à la viande, des habits de dernière mode, et coupés à la dernière mode, pour hommes et jeunes gens de tout âge et de toute taille. Depuis quelque temps, le propriétaire de ces vastes magasins a exécuté un nouveau système d'affaires, c'est-à-dire qu'il n'achète plus qu'au comptant. Cette manière d'opérer lui a été très favorable, attendu que les occasions ne lui ont pas manqué de bien employer son argent. Aussi est-il à même d'offrir à sa clientèle des articles à des prix qu'elle chercherait vainement ailleurs. Ces faits sont déjà connus du public, car la maison, depuis quelque temps, a quadruplé le chiffre de ses affaires; cela veut dire qu'elle a trouvé le bon moyen qui consiste à acheter à bon marché et à vendre de même. Alors, qui ne voudra visiter les magasins des Cent Mille Paletots, dont le succès, fondé sur le bon marché, grandit journellement? On y trouvera aussi quantité d'autres articles, tels que chapeaux, chemises, linge de corps, malles, valises, etc. Les marchands et habitants de la campagne sont invités spécialement à visiter les magasins au sujet desquels nous écrivons cette notice. Ces habitants économiseront leur temps et leur argent.

Le Million de M. Warmoth.

M. Warmoth, qui n'avait pas un sou quand il a été élu gouverneur, en juin 1868, a, dit-on, économisé un million. Cela fait honneur à son esprit de prévoyance, mais voici ce que coûte ce million au peuple de la Louisiane:

La dette de l'Etat portée de neuf millions à quarante millions, ci	$40,000,000
La dette de la ville augmentée de 10 millions, ci	10,000,000
L'augmentation des taxes depuis l'avénement de M. Warmoth, dix millions au moins, ci	10,000,000
Les pertes de l'agriculture, du commerce et de l'industrie évaluées à quarante millions, ci	40,000,000
Total, cent millions, ci	$100,000,000

Il faut avouer que M. Warmoth est bien modeste de n'avoir pris qu'un million sur les cent millions que son règne coûte déjà à la Louisiane.

LA PRESSE ET M. WARMOTH.

Dans la crise actuelle, M. Warmoth n'a pour pallier sa conduite qu'un seul journal, le *Republican*, journal intéressé dans la question puisqu'il n'existe que grâce à l'odieux monopole des impressions et puisqu'il appartient en partie au gouverneur.

Le *Picayune*, qui se déclare neutre, a grand soin de répudier la faction Warmoth tout autant que l'autre.

Le *National Republican* est l'organe du parti Carter et attaque naturellement Warmoth.

Le *Times* et l'*Abeille*, parfaitement indépendants des deux fractions du parti républicain, se sont prononcés, d'après les faits, contre M. Warmoth, dont la conduite ne peut être défendue ni décemment ni légalement. Ils représentent en cela l'opinion des dix-neuf vingtièmes de la population.

ASSOCIATION D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.—Nous publions aujourd'hui dans nos colonnes le second bilan annuel de cette association. On verra par cet état que le montant des primes nettes reçues dans l'année a été de $601,163 47 et celui des pertes et des dépenses de $374,262 69, ce qui laisse une balance de profits de $226,900 78. Le capital de la compagnie est de $1,245,814 93. La direction a décidé de payer un intérêt de 10 0/0 sur le montant des actions payées et un dividende de 35 0/0 sur le montant des primes nettes ayant droit à y participer. Les actionnaires devront payer le 15 février ce qu'ils resteront devoir sur leurs actions.

Les chiffres qui précèdent sont assez éloquents pour nous dispenser de commentaires sur les résultats obtenus pendant l'année 1871 par l'association. Le président de la compagnie et son fondateur est M. C. Cavaroc, et le secrétaire, M. G. Lanaux. Les directeurs élus pour l'année courante sont tous des hommes d'affaires influents et bien connus dans notre monde commercial. On en trouvera la liste dans nos colonnes d'annonces.

Les Autotypes de Braun.

EXPOSITION AU MAGASIN UTER.

L'invention de Braun, un français d'Alsace, est l'une des plus remarquables des temps modernes. Elle consiste dans un procédé spécial, dont M. Braun a seul le secret, au moyen duquel il reproduit avec une fidélité sans pareille les œuvres des différents arts du dessin. Les admirables spécimens que nous avons eu le plaisir de voir sont assurément uniques dans leur genre. *Autotypes*: tel est le nom donné par Braun à ses reproductions des chefs-d'œuvre de l'art. Certes, on n'en pouvait trouver de plus exact, car l'*autotype* Braun est bien véritablement l'œuvre elle-même.

Armé du procédé et des appareils de son invention, M. Braun a entrepris de reproduire les chefs-d'œuvre de l'architecture, de la statuaire et de la peinture. L'art grec, le romain, l'école symbolique, la renaissance.

L'école vénitienne, la florentine, la romaine, la française, l'allemande, la flamande, les écoles modernes: la collection de M. Braun embrasse toutes les époques, et tous les maîtres y sont représentés. Ses autotypes sont en eux-mêmes de véritables œuvres d'art: les moindres détails du dessin, d'ombre et de lumière, les hachures, les glacis, l'outrage que les ans ont fait subir à la peinture, au marbre ou au bronze, tout est rendu avec une fidélité extrême.

Grâce à M. Braun, une ville, un musée, une galerie particulière peut se passer le luxe de posséder la collection la plus complète et la plus intéressante qui soit au monde.

Le gouvernement impérial français, avant les tristes événements de 1870, avait fait l'acquisition d'un certain nombre de ces collections, pour les placer dans divers musées de grande villa. L'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie, ont suivi l'exemple de la France, et aujourd'hui les collections des autotypes de Braun sont célèbres dans le Vieux Monde. Il en est de même en Amérique, où M. Braun, comprenant qu'il devait trouver un immense débouché, a envoyé son agent, M. Stornay.

Effectivement, M. Stornay a placé dans les grandes villes du Nord et de l'Ouest, plusieurs collections complètes; et partout, les amateurs, les particuliers, saisissant avec empressement cette occasion inespérée, ont fait choix dans le nombre, des œuvres qui étaient le mieux à leur goût.

Nous ne doutons pas que M. Stornay n'ait, à la Nouvelle-Orléans, le même succès. Notre population comprend les arts et les aime. Chacun selon son tempérament, son caractère, son inclination, amateurs de sujets de piété, de sujets profanes, chacun, disons-nous, peut trouver dans les collections de M. Braun, une œuvre de son goût. Tout ce que l'art a produit de grand, d'élevé, tout est là dans ces milliers de reproductions merveilleuses. Et n'est-ce pas vraiment, comme nous le disions tout à l'heure, une occasion inespérée? La possession des originaux est le privilége de quelques-uns; les autotypes de Braun, au contraire, sont à la portée de tout le monde, grâce aux ressources fécondes d'une admirable invention, ils sont d'un prix plus que modique.

M. Stornay a exposé ses collections chez M. Uter, rue du Canal, dans une des salles du premier étage, où le public est admis à les visiter. Nous les avons parcourues nous-mêmes, et c'est en connaissance de cause que nous prenons plaisir à engager le public à les aller voir. Pour tous ceux qui estiment les œuvres de l'esprit, ce sera une heure des mieux employées: une vraie promenade dans les musées de Paris, de Vienne, de Munich, d'Amsterdam, de Madrid, d'Anvers.

Dire sur lesquelles de ces admirables reproductions il faudrait appeler l'attention publique est chose impossible; car, s'il existe des œuvres belles entre toutes, il est également vrai que l'on a peine à décider un choix parmi tant et de si beaux chefs-d'œuvre.

Que chacun, donc, suive son penchant! Mais que nul, parmi ceux qui ont le goût des belles choses, ne laisse échapper une si rare occasion.

POMMES DE TERRE, OIGNONS.—On trouvera au magasin de J. C. Murphy & Co, rue Poydras No 36, un assortiment de pommes de terre et d'oignons des meilleures espèces et de pommes de terre de plant. Voir l'avis.

CHARBON DE TERRE.—MM. W. G. Coyle & Co. sont en mesure de livrer dans toutes les parties de la ville, aux plus bas prix du marché, des charbons de terre de tout genre, Pittsburg, Anthracite, Cannel anglais. Voir l'avis.

THÉÂTRE DE L'OPÉRA.—Élection des Directeurs:

L'élection annuelle des membres de la Direction de l'Opéra a eu lieu hier, lundi. Plusieurs des anciens titulaires avaient annoncé leur intention de se retirer, et la direction n'avait pas présenté de ticket.

Voici le résultat de l'élection, tel qu'il apport d'un procès-verbal signé par MM. A. Carrière, L. D. Sarpy et Henry Chiapella.

Sont élus Directeurs pour l'exercice de janvier 1872 à janvier 1873,

MM. Aug. Bohn	97 voix.
Jno. G. Gaines	95
T. D. Miller	78
L. F. Générès	69
Jules Cassard	68
J. Szymanski	68
Mc. Call	66
M. A. de Lizardi	60
Chs. Lafitte	60

Le Message de Warmoth.

Hier, 8 janvier, jour férié de par la loi, le gouverneur a fait lire à ceux des représentants restés fidèles à sa cause et réunis au Mechanic's Institute, sous la surveillance de sa haute police, son message annuel. Comme ce document envoyé dans de pareilles circonstances, n'a aucun caractère légal, nous le laisserons de côté momentanément pour nous occuper de sujets plus pressants. Il y a assez longtemps que M. Warmoth nous berne de belles promesses, et il n'y a pas urgence à reproduire son message.

ETRENNES! ETRENNES!—Les bonbons mis en vente par la maison Lion & Pinsard, rue du Canal 151 et 153, ont eu un succès inouï. Il s'en est débité une quantité extraordinaire dans ces trois ou quatre derniers jours et le peu qui reste sera bientôt enlevé. Ainsi qu'on se presse si l'on veut en goûter. Mais ce ne sont pas les seuls articles bons pour étrennes que la maison Lion & Pinsard ait mis en vente; elle offre encore à des prix très modérés, des gants Jouvin garantis et de la parfumerie française d'une valeur tout-à-fait supérieure.

AVIS DE SOCIÉTÉ.—MM. A. C. Landry et Louis A. Godefroy annoncent aujourd'hui dans nos colonnes qu'ils ont formé une association sous la raison Landry & Godefroy, dans le but de monter et exploiter une grande grocerie en gros, No 46 rue de la Vieille-Levée, actuellement Decatur.

Le Mass Meeting des Citoyens.

En réponse à l'appel publié dans les journaux de dimanche et de lundi, plusieurs milliers de citoyens se sont réunis hier soir sur la place Lafayette pour prendre en considération la situation des affaires publiques et pour exprimer leur sentiment et leur volonté à ce sujet.

Bien que le temps fût froid et humide, bien avant l'heure fixée une foule considérable s'était déjà amassée autour de l'estrade élevée sur la place Lafayette. Au moment où le meeting a été organisé, vers sept heures du soir, il y avait au moins quatre mille personnes et ce nombre s'est augmenté pendant toute la soirée.

Le colonel J. W. Patton, président du comité démocratique de paroisse, a appelé le meeting à l'ordre et a lu les noms des officiers. Il a exposé, en quelques mots, l'objet de la réunion, connu d'ailleurs, a-t-il dit, de ses auditeurs. Les citoyens se sont réunis pour discuter sur leurs griefs et y chercher un remède. Beaucoup de meetings ont eu lieu au même endroit, dans le même but, mais sans produire d'effet. Cette fois, le peuple s'est réuni, non pour en appeler aux auteurs de ces maux, mais pour demander d'eux satisfaction et justice. Le colonel Patton a alors appelé au fauteuil le général John L. Lewis, président du meeting. (On trouvera dans notre partie anglaise la liste des vice-présidents et des secrétaires.)

Le général Lewis a été chaleureusement applaudi en prenant place au fauteuil. Il a dit que le seul discours qu'il ferait serait pour faire appel au peuple, en faveur de l'action. S'étant tenu à l'écart depuis plusieurs années, il ne s'est mis en avant que pour contribuer à un mouvement destiné à délivrer le peuple de cet Etat, de l'oppression et des extorsions d'un gouvernement odieux. Le général a présenté au meeting un des orateurs du jour, M. Moncure, représentant de la paroisse Caddo, qui a été cordialement accueilli.

M. Moncure, après une entrée en matière, a fait observer qu'une opinion publique judicieusement formée et exprimée en termes vigoureux devrait avoir de l'influence sur un gouvernement, si indifférent qu'il pût être aux droits ou aux démonstrations du peuple. Il a dit que tous ses constituants de la paroisse Caddo sympathisaient avec tout mouvement manqué dans la grande métropole du Sud. Il a engagé ses auditeurs à peser mûrement et avec calme la situation et lorsqu'ils auront pris une décision à agir avec une résolution capable de faire trembler le tyran. *Sic semper tyrannis*, est la devise de son Etat natal, la Virginie. (Trois hurrahs sont donnés pour la Virginie.)

M. Moncure a exposé les faits déjà connus de nos lecteurs qui ont amené la séparation de la Chambre en deux fractions. Il a établi clairement que cette séparation était due aux sinistres desseins du gouverneur, qui avait résolu de placer une de ses créatures au fauteuil présidentiel, ajoutant qu'outre la police et les troupes, il avait employé, pour arriver à son but, par la force, des partisans armés, chargés de faire feu sur tous les citoyens n'appartenant pas à son parti qui auraient paru dans la rue. M. Moncure n'est pas d'accord en politique avec le colonel Carter, mais il reconnaît que celui-ci s'est comporté dans cette circonstance en homme brave et fidèle. M. Moncure dit que les démocrates n'ont eu, dans cette affaire, aucun but personnel, qu'ils n'ont agi que guidés par l'intérêt général. Les démocrates se sont alliés aux membres de la Législature opposés à Warmoth pour obtenir un gouvernement économique et le rappel des lois qui servent à piller le peuple et à étouffer sa voix. (Applaudissements.)

M. Moncure dénonce l'argumentation du *Picayune* qui les représentent comme des facteurs ne cherchant que le triomphe d'une faction, et il regrette qu'un des plus anciens journaux de l'Etat, un journal qui a été longtemps estimé par le peuple, soit descendu dans une crise où il pourrait employer son influence utilement pour le peuple, à représenter aussi faussement les faits.

Si le peuple soutient le parti de la Douane, les réformes pourront être accomplies. Si les démocrates se sont alliés à ce parti c'est parce qu'ils l'ont cru sincère et qu'ils ont pensé que c'était le seul moyen de diminuer les pouvoirs qui ont permis au gouverneur d'agir en tyran. Sans la police qui aurait dû rester à faire son devoir dans les rues, il y aurait eu une majorité décidée qui serait maintenant à l'œuvre votant les réformes demandées. Il a dit que Carr était un politicien nomade qui, après avoir été battu à la Nouvelle-Orléans dont il avait précédemment représenté un district, avait prétendu avoir été élu dans la paroisse De Soto à l'autre extrémité de l'Etat. M. Moncure a tourné en ridicule la soi-disant session extraordinaire, tenue trois heures après l'ajournement, en vertu d'une proclamation que personne n'a connue. A partir de ce moment là la rue où se trouve la maison d'Etat a été barricadée. C'est ce qu'on appelle une législature libre que celle qui siége dans une salle sous les baïonnettes des policemen. Combien de temps le peuple tolérera-t-il l'homme qui a amené un tel état de choses?—(Quelques voix: "Qu'on le pende!") Il a créé des enrégistreurs qui ont fait des sénateurs et des représentants et qui le feraient gouverneur de nouveau par la majorité qui lui conviendrait.

Le gouverneur a fait publier dans son organe un programme des réformes qu'il proposait. Qu'il vienne nous dire, comme l'ont fait les autres républicains, je ferai rappeler telles et telles lois, et nous ne lui ferons pas d'opposition. Mais le gouverneur n'a aucunement l'intention d'agir ainsi.

M. Moncure dit qu'il recommencera la lutte avec une nouvelle énergie et avec la résolution de triompher ou de mourir. (Applaudissements prolongés.)

Le colonel Patton lit les résolutions suivantes qui sont adoptées par acclamation:

Il est résolu par le peuple de la ville de la Nlle-Orléans—sans distinction de partis—assemblé en mass meeting, que l'union inaugurée par les membres démocrates et républicains de la Législature ayant pour but le rappel des lois des constables, des lois d'enregistrement, de police métropolitaine, d'élections, d'impression, de revenu et d'autres lois nuisibles est cordialement approuvée par cette assemblée;

Il est résolu que nous recommandons aux membres de la Législature qui se sont unis pour la réforme, d'être fermes dans leur détermination d'atteindre le but qu'ils se proposent; qu'ils sont instamment priés d'avoir, à cet effet, recours à tous les moyens légaux et constitutionnels.

Il est résolu que ce meeting dénonce comme révolutionnaire la conduite du gouverneur H. C. Warmoth, qui a tenté de contrôler, en se servant de la police métropolitaine, les délibérations et les actes de l'assemblée générale; qui s'est emparé violemment de la maison d'Etat, en a rempli les avenues d'hommes armés—intimidant ainsi les membres et empêchant les citoyens d'assister aux débats de la Législature, privilége auquel tout habitant a clairement droit.

Il est résolu que l'état alarmant des affaires, qui touche à la révolution, est l'œuvre du gouverneur Warmoth; que le peuple de l'Etat et de la ville exigent sa démission immédiate.

Il est résolu qu'un comité de dix soit nommé et chargé de transmettre à Son Excellence le Président des Etats-Unis un exposé exact des causes qui ont amené l'état actuel des affaires en Louisiane et de lui demander son aide contre les actes révolutionnaires du gouverneur.

Le président présente au meeting M. J. Henri Burch, représentant de couleur, de la paroisse d'Est Baton-Rouge, qui prononce un long discours. L'orateur a été plusieurs fois sur le point de terminer sa harangue, mais chaque fois ses auditeurs ont insisté pour qu'il continuât. L'espace nous manquant, nous n'indiquerons que quelques points saillants de ce discours.

Ce n'est pas la première fois qu'il y a eu une union complète du peuple pour se débarrasser de la tyrannie. Il y a eu une union semblable en 1674, quand le pouvoir du gouverneur Berkley, de la Virginie, est devenu intolérable; il y a eu une union semblable, en 1776, contre la tyrannie et la corruption anglaise, et il y a eu une union semblable à New-York, où un millionnaire n'osa pas prendre son siége dans la Législature, en présence de l'opinion publique dirigée par le démocrate Charles O'Conor et le républicain Horace Greeley. Ce mouvement populaire contre l'oppression et la corruption a été continué, et c'est dans un mouvement de cette nature qu'est engagé le peuple de la Nouvelle-Orléans, [illegible] l'Etat.

Warmoth, a dit M. Burch, peut s'entourer de ses métropolitains et de sa milice, mais son sort est fixé.

M. Burch unira sa voix à celle de ses auditeurs pour demander des réformes et des réformes sérieuses. Il y en a une qui a été oubliées dans la liste publiée dans le *National Republican*, c'est le rappel de la Huitième Cour de District. (Grands applaudissements, bravos! bravos!) La première fois que M. Burch a eu à se trouver à la Huitième Cour, c'est samedi soir, quand le sergent d'armes a été arrêté pour mépris de cette Cour et conduit au Mechanic's Institute où il a comparu devant le gouverneur et le juge Dibble. Jusque-là il n'avait jamais su où était cette Cour. Si tous ceux qui tiennent cette Cour en mépris devaient être punis, il faudrait arrêter toute la population. (Rires et bravos!)

M. Burch a vu fonctionner la loi d'élection et il connaît l'injustice du système. Il veut une loi juste qui assure l'élection d'un républicain dans une paroisse républicaine et un représentant démocrate pour une paroisse démocrate. Il ne veut pas de loi de milice. Pourquoi une loi qui oblige des hommes à tirer sur leurs concitoyens comme cela eût pu avoir lieu samedi soir, s'il y eût eu la moindre provocation. Il est partisan d'une loi sur l'éducation, car l'instruction est une nécessité politique dans une république, mais il ne veut pas du système de Conway, qui a fait des écoles politiques.

M. Burch dénonce comme menteuses et hypocrites les prétendues tendresses du gouverneur pour les gens de couleur; il ne veut pas d'autre preuve que sa défiance à leur égard, que la destitution du colonel Ingraham et du colonel Lewis, de leurs grades dans la milice, et l'occupation des arsenaux de ces régiments par les métropolitains.

En son nom et au nom de ses collègues, ayant siégé au Gem, il assure qu'ils resteront fermes comme le rocher de Gibraltar. Le peuple peut les abandonner. (Cris de non, non!) Pour lui, plutôt que de rester contrôlé par la bande corrompue qui est au Mechanics Institute, il retournerait à Baton-Rouge pour ne pas voir triompher cette législation militaire.

M. Burch rappelle l'impôt prélevé par Warmoth sur les gens de couleur, pour avoir l'honneur de figurer comme délégué congressionnel à Washington. Il a cru que le peuple s'était trompé en élisant Warmoth gouverneur, et la suite l'a prouvé, car depuis, celui-ci a employé toute son influence à faire passer les mauvaises lois dont on demande le rappel, lois sous lesquelles le parti républicain ne peut exister en Louisiane, à moins d'être l'esclave de Warmoth.

M. Burch parle ensuite de Mortimer Carr que personne n'a jamais revu dans la paroisse qu'il a la prétention de représenter.

On reproche aux républicains d'avoir pris pour allié M. Carter, ex-colonel confédéré. Mais M. Warmoth ne l'avait-il pas nommé précédemment à divers emplois, et y a-t-il plus de mal de la part des représentants à avoir Carter pour président, que de la part de Warmoth à avoir l'ex-général rebelle Longstreet pour adjudant général et chef de police? (Bravos.)

L'orateur dit que lui et ses collègues se sont engagés dans cette lutte, non pour obtenir de la notoriété ou des avantages, mais pour le triomphe du droit et de la justice. Il est d'un Etat du Nord, il est homme de couleur et républicain. Dans cette lutte, il unit sa main à celle de l'homme du Sud, du démocrate, du blanc. Dans la tempête, quand le navire est en péril, le capitaine n'appelle pas les blancs ou les noirs, les Européens ou les Mongoliens seuls; il appelle tout le monde sur le pont pour sauver le navire et l'équipage. (Applaudissements prolongés.)

M. Ellis, de la Nouvelle-Orléans, a succédé à l'orateur précédent. A ce moment l'estrade était foulée de monde et un autre meeting venait d'être organisé derrière l'endroit où se tenait l'orateur, de sorte qu'il est devenu difficile de recueillir les discours. Le discours de M. Ellis a été énergique et a roulé principalement sur la corruption du gouverneur et de ses complices.

M. Harry Lott, représentant de couleur de la paroisse Rapides, a présenté quelques observations judicieuses. Il a dit qu'avec l'aide de la presse, le mouvement triompherait certainement. Après quelques allusions peu favorables au *Picayune*, l'orateur a demandé à la foule: "nous soutiendrez-vous?" Oui, oui, a-t-on répondu de tous côtés. Alors, a dit M. Lott, quand les représentants voudront se rendre à la Maison d'Etat, vous les y conduirez. Il a dit qu'il ne croyait pas que la milice fût avec Warmoth. La seule Chambre légale est celle que préside Carter; l'autre est le produit de la vénalité et de la corruption, plusieurs de ses membres ayant été achetés pour mille et jusqu'à cinq mille dollars par tête. D'autres n'ont jamais été représentants.

La confusion résultant des deux meetings nous a empêché d'entendre la plus grande partie du discours du colonel Waggaman qui a parlé après M. Lott. L'orateur s'est appesanti sur le fardeau des taxes accumulées par M. Warmoth et ses créatures. Ce fardeau est devenu si lourd que le peuple ne peut plus le supporter. Le mandat confié à nos gouvernants a été prévarié par eux, et il doit leur être retiré.

Avant que le soleil se couche demain, j'espère, dit l'orateur, qu'on aura arraché l'administration des mains déshonnêtes dans lesquelles elle a été malheureusement placée. La première chose à faire, est de rendre la première branche de la Législature la plus forte, en lui donnant notre appui, en montrant à ceux sur lesquels la vénalité a tant de prise qu'ils seront ramenés aux principes de l'honnêteté, et que s'ils continuent à se vendre ou à acheter les autres, le peuple a résolu de les punir sévèrement. Après s'être étendu sur les libertés chères aux Américains, le colonel a demandé si le peuple entendait se laisser plus longtemps dominer par quatre ou cinq hommes véreux. L'orateur est fréquemment applaudi.

M. Joseph H. Wilson lance contre M. Warmoth une série d'attaques vigoureuses; il conseille l'organisation pour renverser les usurpateurs.

M. McPheelan dit: "Nous ne pouvons épouser la cause de Warmoth qui nous a déjà trompés." Il est Irlandais et aucun Irlandais ne peut être du côté de Warmoth.

Howard McCaleb prononce un beau et long discours. Démocrate, il n'hésite pas dans l'intérêt des réformes à appuyer ceux des républicains qui sont pour la réforme. La Chambre qui siége au Mechanic's Institute n'est pas une Chambre légale, ayant été organisée illégalement et par la force de la police. Le peuple demande la mise en accusation du gouverneur, et le remplacement de Pinchback. Nous avons résolu de reprendre possession de l'Etat et de forcer Warmoth à plier tente et bagage. Les chasseurs de bounty devront être exclus de la politique.

L'orateur rend hommage aux gens de couleur honnêtes qui soutiennent la Chambre légale des représentants et que tout l'argent de Warmoth ne peut acheter.

M. Thompson, représentant de St Tammany, parle longuement sur la lutte engagée entre les masses et un homme pervers.

M. Kestemann dit qu'il est Allemand et qu'il a travaillé à organiser ses compatriotes et à former un parti de la réforme. Il est heureux de voir qu'on va faire quelque chose dans cette direction.

Le colonel Patton prend la parole et dit que le moyen d'arriver au but est d'organiser les jeunes gens qui devront suivre les conseils de leurs chefs. Il informe le meeting qu'au moment où il parle les troupes des Etats-Unis ont chassé les hordes de métropolitains de la Maison d'Etat et ont pris possession de la bâtisse.

Le professeur Dimitry prononce ensuite une de ces harangues vigoureuses comme il sait en faire, et après avoir châtié les auteurs de nos maux de traits sanglants, il félicite tous ceux qui ont eu l'énergie d'inaugurer ce mouvement qui doit nous sauver.

Le juge Cooley prononce quelques mots que notre rapporteur n'a pu entendre.

M. B. L. Lynch, le représentant Pierson et plusieurs autres ont fait des discours au meeting assemblé derrière l'estrade.

Vers dix heures, le meeting s'est ajourné au milieu d'acclamations de hurrahs enthousiastes.

Une bande nombreuse de citoyens précédée par la fanfare de Jaeger est allé sérénader les journaux amis de la réforme et s'est dispersée après une sérénade donnée à l'*Abeille*.

Législature Warmoth.

Séance du lundi, 8 janvier.

Le Sénat est appelé à l'ordre à midi. 16 membres sont présents et 17 en comptant le lieutenant-gouverneur Pinchback.

M. Jenks présente la résolution suivante:

Résolu qu'un comité de trois membres soit nommé par le président pour se rendre auprès du gouverneur et l'informer que le Sénat a échoué jusqu'ici à former un quorum et l'inviter à envoyer au Sénat toute communication qu'il peut avoir à soumettre à sa considération.

Le Sénat se retire en séance exécutive pour considérer la résolution.

Le général McMillen propose un préambule et des résolutions que nous reproduisons, attendu qu'elles sont à peu près les mêmes que celles que M. Davidson a présentées à la Chambre, et que nous donnons le compte rendu dans le rapport sur la séance de la Chambre Warmoth.

Attendu qu'une conspiration est sur pied dans la ville de la Nlle-Orléans pour opérer la subversion des départements exécutif et législatif, susciter une révolution, faire régner l'anarchie, causer l'effusion du sang, exciter au vol et à l'incendie et à tous les crimes qui accompagnent ordinairement les révolutions; c'est pourquoi il est

Résolu par le Sénat de l'Etat de la Louisiane que la conduite des membres du Sénat qui se sont tenus éloignés de leurs siéges depuis huit jours, privant ainsi ce corps de tout pouvoir pour décréter des réformes et soulager le peuple de l'Etat de tout grief réel par une législation convenable, est répréhensible au plus haut degré et devrait mériter la plus sévère condamnation du peuple de cet Etat.

Résolu en outre que la conduite des membres de la Chambre en [illegible] Chambre des Représentants [illegible] protection et appui, est indigne de la position à laquelle ils ont été élus, et mérite la désapprobation de leurs constituants.

Résolu en outre, que nous sommes, en faveur de la plus complète réforme législative dans toutes les lois qui [illegible] droits ou aux biens du peuple de l'Etat, [illegible]

Résolu en outre, que nous favorisons la [illegible]

sort avec les moyens du peuple de cet Etat, le rappel des lois donnant lieu à des dépenses inutiles, et la modification de toutes lois ayant porté atteinte aux droits politiques et personnels des citoyens de cet Etat, de manière à corriger ces abus.

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

CHAMBRE.—Réunion à 10 heures, sous la présidence de [illegible]

49 membres sont présents. Pas de quorum.

La séance est suspendue pour une demi-heure.

Le président ordonne au sergent de ne laisser sortir personne pendant la suspension.

A 10.45—Pas de quorum.

A 11 heures, 49 membres sont présents et 50 en comptant la voix de l'orateur.

M. Fontelieu entrant, un quorum est annoncé.

M. Cochran qui entre fait le 51e membre.

M. Davidson présente le préambule et les résolutions qui suivent:

Attendu que le peuple attend avec impatience les mesures que doit proposer le message sur les réductions et les réformes et qu'il ne peut avoir ces informations parce que le Sénat n'est pas en nombre pour délibérer, les membres de ce corps refusant leur présence conformément à la Constitution et aux lois, il est

Résolu que le gouverneur soit respectueusement prié d'envoyer son message à la Chambre des Représentants et par leur intermédiaire à faire connaître au peuple de la Louisiane ce qu'il propose pour dégrever les contribuables de l'Etat du fardeau dont ils souffrent maintenant.

Résolu que les membres de la Chambre des Représentants [illegible] au sujet des réformes [illegible] et que nous [illegible] la mesure de notre pouvoir.

La résolution est adoptée.

M. Davidson présente encore les préambules et la résolution qui suivent:

Attendu que l'art. 36 de la Constitution de l'Etat porte que ni l'une ni l'autre Chambre ne s'ajournera à une autre place que le Capitole sans le consentement de l'autre Chambre, et

Attendu que certains membres mal conseillés de cette Chambre se sont illégalement formés et organisés en Chambre des Représentants dans une bâtisse éloignée du Capitole, au mépris de cette Chambre, et

Attendu que ces personnes ont essayé d'arrêter les membres de la Chambre et de les retenir au milieu d'eux, en violation des priviléges constitutionnels des membres, et

Attendu que ces actes inconstitutionnels et séditieux sont calculés dans le but d'obstruer la législation et appellent, en conséquence, une prompte et vigoureuse action de la part de cette Chambre, et

Attendu que l'article 35 de la Constitution donne plein pouvoir à cette Chambre d'expulser un membre, par un vote des deux tiers des membres présents, c'est pourquoi il est

Résolu que si mardi, à une heure de l'après-midi, 9 janvier, les dits membres de cette Chambre n'y reviennent pas et n'y reprennent pas l'exercice de leurs devoirs comme législateurs, cette Chambre procédera à leur expulsion.

La résolution est adoptée, avec un amendement, le mercredi remplaçant le mardi.

Sur motion de M. Abell, J. D. Hourton est élu clerc aux minutes.

Le message annuel du gouverneur est reçu par la Chambre et lu par le secrétaire.

PAR LE TÉLÉGRAPHE

(Dépêches transmises à l'Abeille.)

NOUVELLES EUROPÉENNES.

Liverpool, 8 janv—Dans une réunion de la Chambre américaine de commerce aujourd'hui, une résolution a été adoptée, déclarant que dans l'opinion de la chambre, le service de la malle entre l'Angleterre et les Etats-Unis serait amélioré, si le transport des malles américaines était rendu à la ligne Cunard, et invitant le consul des Etats-Unis, à Liverpool, de communiquer la résolution au directeur-général des postes à Washington.

Kiel, 8 janv—L'amirauté impériale a cancelé l'ordre récemment lancé pour faire faire une course d'essai aux bâtiments cuirassés et autres sur l'Océan Atlantique. Un autre ordre accorde un congé à la réserve navale.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 8—Vents du nord et temps alternativement nuageux et agréable pour mardi dans les Etats du sud et du golfe. Hausse du baromètre et temps clair dans les Etats du centre, et temps couvert dans la Nouvelle-Angleterre.

SÉNAT—Les discours des sénateurs Schurz et Fenton ont pris la journée.

CHAMBRE—M. Kerr a présenté un bill accordant à toute personne privée de sa liberté un droit d'appel à la Cour Suprême des Etats-Unis du jugement final de tout circuit, sur un writ d'habeas corpus.

M. Julian a présenté une résolution chargeant le comité judiciaire de faire enquête sur la conduite des officiers judiciaires dans les troubles de la Louisiane. Butler objecte et la résolution est mise de côté.

Une résolution chargeant le comité des voies et moyens de faire un rapport sur le bill rappelant une augmentation de taxe échoue par 81 contre 71.

M. Moore présente une résolution d'enquête sur les terres publiques, disant que la cause de la révocation de l'avocat-général a été l'avis donné dans son opinion, que le secrétaire de l'intérieur a supprimé [illegible] délivrant beaucoup des warrants.

M. Wood a dit que des hommes occupant une haute position dans le gouvernement pouvaient avoir trempé dans la fraude. La résolution a été adoptée.

Washington, 8 janv—Les résolutions suivantes, présentées par M. Cox à la Chambre, ont été référées au comité des affaires étrangères:

Attendu que les habitants d'une portion du royaume d'Espagne, savoir: l'île de Cuba, ont fait la guerre contre l'Espagne pour leur indépendance, pendant plus de trois ans, le fait de cette guerre étant reconnu par l'Espagne dans divers documents, et

Attendu que, pendant cette guerre, l'Espagne a pu approvisionner ses armées et ses navires au moyen des factoreries, des chantiers de marine et des arsenaux de ce pays, pendant que les Cubains, en opposition directe à un esprit loyal de neutralité, n'ont pu obtenir de semblables avantages, et d'armes et de munitions destinées aux Cubains suivant les droits légaux des citoyens américains à faire le commerce des armes avec les peuples et les puissances qui sont en guerre, ont été détenus et soumis à des délais par une déloyale perversion de la justice, au détriment des citoyens américains et

Attendu que des mesures devraient être adoptées pour protéger les droits et intérêts des citoyens américains engagés dans un légitime commerce, pour empêcher le retour des pertes possibles par le fait que ce gouvernement n'a pas encore reconnu l'existence de la république cubaine, et

Attendu que la majorité des républiques indépendantes de cet hémisphère a reconnu les droits belligérants des Cubains, ce qui n'a pas été regardé par l'Espagne comme incompatible avec un sentiment d'amitié envers elle, et

Attendu que l'Espagne reconnaissant elle-même l'indépendance de diverses républiques, autrefois ses colonies sur ce continent, a admis le droit qu'elles avaient de faire la guerre pour leur indépendance, comme Cuba le fait aujourd'hui pour la sienne, et

Attendu que par les principes de la loi internationale, il appartient à chaque nation indépendante de déclarer comme belligérantes toutes autres nations ou toutes portions de ces autres nations, et

Attendu que c'est une politique américaine, conforme aux principes sur lesquels notre indépendance a été basée de donner assistance aux peuples qui dans cet hémisphère luttent pour les droits de self-government par tous les moyens honnêtes, non en contravention avec la loi internationale, c'est pourquoi il est

Résolu par le Sénat et la Chambre des Représentants des Etats-Unis réunis en Congrès, que les Etats-Unis reconnaissent l'existence d'un état de guerre entre le royaume d'Espagne et la soi-disant république de Cuba et par la reconnaissance que les deux partis ont droit à toutes les immunités concédées aux belligérants par la loi internationale.

NOUVELLES DIVERSES.

Havane, 8—En vue du départ de la frégate Congress, des Etats-Unis, pour escorter le Hornet aux Etats-Unis, [illegible] la Havane.

Ville du Lac Salé.—La Législature est organisée et le gouverneur enverra son message demain. [illegible]

Matamoros, 7 janv—[illegible]

Jackson, 8 janv—La Législature [illegible]

Une résolution a été présentée pour [illegible]

New-York, 8—[illegible] Fisk, [illegible]

[illegible] port. Il a protesté contre la procédure qui [illegible] Fisk [illegible] entre.

New-York, 8—Les tombes et la maison [illegible] fortement gardées [illegible] Stokes disent qu'il était devenu monomane dans ses conversations avec Fisk et qu'il était tourmenté par la crainte incessante d'être assassiné par les amis et adhérents de Fisk.

Nombre de médecins condamnent la recherche de la balle dans les intestins de Fisk et ils disent que c'est la probablement la cause de sa mort.

La mort de Fisk est le sujet principal des conversations à la Bourse. Les Erie ont baissé de 1½. Des milliers d'actions ont changé de mains et l'abondance des offres les a fait descendre à 36 1/2.

La Bourse de Paris a passé des résolutions de condoléances pour Fisk.

Le transport du corps de Fisk a été suivi par une vaste multitude de peuple.

Les membres du 9e régiment disent qu'ils voulaient pendre Stokes.

Chicago, 8 janv—A la Cour Criminelle aujourd'hui, le juge Fres a rejeté la motion d'annuler les accusations portées contre les aldermen qui ont été tenus de répondre à l'accusation de corruption. Les accusés, en conséquence, auront à subir leur procès à Bloomington.

Chicago, 8 janvier—Les trains de San Francisco des 19, 20, 23 et 26 décembre sont arrivés. Il y avait 800 voyageurs dont quelques-uns venaient de la Chine et du Japon. Il y croient tous que le délai vient d'une mauvaise administration de la voie.

Philadelphie, 8 janv—Le steamer de Geo. W. Clyde, a été lancé à Cramps, pour la ligne de Philadelphie entre New-York et la Nlle-Orléans. Il a 250 pieds de long, avec une machine de la force de 700 chevaux.

Columbia, (Car. du Sud,) 8 janv—La Législature s'est réunie aujourd'hui. Le gouverneur adressera un message en réponse aux arrangements financiers de Bowen, demain.

San Francisco, 8—Le navire Titania 20 jours de New-York, est arrivé ici hier. Bientôt après avoir passé le Cap Horn, il perdit son gouvernail et fut pendant une semaine à la merci des vagues et de la tempête, quand finalement on en plaça un autre. Les hommes étaient épuisés. Il n'y en avait plus que trois, pouvant travailler, quand le navire est entré. La cargaison est en bon état.

New York, 8—Stokes, l'assassin de Fisk, est toujours dans la cellule 60, aux Tombes, cellule qui a été arrangée pour lui. Ses avocats ont eu une entrevue avec lui vers 2 heures. Il n'y a pas d'excitation autour des Tombes et pas signe d'émeute.

La cour des amises se tient dans l'édifice des Tombes. Le jury du coroner s'est réuni sur les 3 heures. Les avocats de Stokes étaient présents, ainsi le juge Fullerton et Charles Z. Spencer, pour veiller aux instincts de Fisk.

Stokes a paru en cour avec un air de parfaite indifférence.

Le coroner a appelé les noms des jurés lorsque Jno Graham a dit qu'il y avait comme un sentiment de meurtre dans l'air et il désire soumettre à la cour deux points légaux. Le coroner a répondu que l'enquête était régulière et qu'il ne permettait aucune intervention d'avocat.

Graham a persisté à demander que les témoignages fussent pris sur l'état du corps de Fisk au moment où il reçut le fatal coup et lui demander si Fisk était aussi débonnaire qu'on l'a dit, et aussi pour savoir s'il était entièrement à découvert et sans protection.

Graham se fonde sur l'acte de 1871 qui interdit tout remoment du corps de l'homme assassiné avant l'arrivée du coroner. Le coroner a modéré les exclamations de l'avocat en lui disant qu'il ferait son devoir.

MARCHÉS AMÉRICAINS.

Savannah, 8—Coton actif aux pleins prix. Mid. 20 3/4 à 3/4. Stock 77,711 balles.

New-York, 8—Coton actif. Vendu 4,575 balles. Uplands 21 3/4. Orléans 22 3/4.

New-York, 7 au soir—Argent facile de 6 à 7. Sterling 9 1/8 à 9 3/4. Or 109 1/8.

Charleston, 8—Coton fort, mid. 20; stock 31,147 balles.

Galveston, 8—Coton ferme, bon ordinaire 18 1/2 à 3/4; stock 44,951 balles.

Mobile, 8—Coton ferme, mid. 20 1/4; stock 65,576 balles.

Memphis, 8—Coton calme, mid. 20 1/2 à 20 3/4.

ADRESSE DU Comité Central Démocratique d'Etat AU PEUPLE DE LA LOUISIANE.

Adoptée le 8 janvier 1872.

SALLE DU COMITÉ CENTRAL DÉMOCRATIQUE D'ETAT. Nlle-Orléans, 8 janvier 1872.

Nous appelons toute votre attention sur les événements extraordinaires de la semaine et sur les résultats qu'on veut essayer d'accomplir.

Vous connaissez l'auteur responsable de la ruine, de la misère et de la dégradation à laquelle, depuis plus de trois ans, vous avez été soumis. [illegible]

Il était temps que le peuple examinât si ses libertés et ses biens devaient continuer à servir d'instruments pour prolonger, pendant quatre ans de plus, le pouvoir personnel d'un pareil gouverneur. [illegible]

Alarmé de ses menaces réitérées et audacieuses de se réélire, et de faire élire une Chambre des Représentants soumise à sa volonté, sachant que nous n'étions pas assez fort dans l'une ni dans l'autre Chambre pour contrôler la Législation, ce comité a endossé la conduite des membres démocrates qui se sont unis aux républicains opposés à Warmoth pour effectuer certains objets désirés dans l'intérêt du peuple de cet Etat.

1.—Les membres républicains s'engagent à rappeler ou modifier les lois de revenu, les lois d'impression, les lois des constables, les lois d'enregistrement et d'élection, les lois de la police métropolitaine et d'autres lois nuisibles.

2.—Les membres démocrates s'engagent à maintenir la liberté et l'indépendance de la Chambre des Représentants contre l'intervention inconstitutionnelle du gouverneur.

Voici les résolutions offertes par M. Moncure et que la Chambre des Représentants a adoptées à l'unanimité:

"Il est résolu par la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane—Que de faux rapports mensongers ayant été mis en circulation relativement au but des membres démocrates et des membres républicains opposés à l'administration ruineuse et tyrannique du gouverneur Warmoth—

"Il est du devoir de cette Chambre d'expliquer complètement et loyalement le but de cette union.

"Il est de plus résolu que le seul but de cette union est de déposer le plus coupable du gouverneur Warmoth et d'assurer le rappel et l'amendement des lois d'élection et d'enregistrement, des lois des constables, des lois de la police métropolitaine, de revenu et d'impression."

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité au milieu d'applaudissements.

[illegible]

Passagers pour le Hâvre.

Le [illegible] steamer "COMTESSE DU [illegible]" [illegible]

Les personnes qui désirent s'assurer un passage pour France, sur le "Comtesse Duchesol," [illegible] W. R. HODGSON & SON.

Association d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans. Nlle-Orléans, 7 janvier 1872.—AVIS.—A une élection qui a eu lieu le 4 décembre 1871, [illegible] Directeurs dont les noms suivent ont été élus pour l'année:

Ch. Cavaroc,	E. Cambon,
Ch. De Buyter,	J. Pujacq,
A. Reichard,	[illegible]
Léon Haas, Jr.,	L. L. Pitte,
H. F. Mintée,	Léon Cousonnat,
W. Agar,	A. Thibaut.

Et, le 4 du courant, à une réunion des Directeurs, M. C. CAVAROC a été réélu président à l'unanimité.

G. LANAUX, Secrétaire.

Bureau de l'Association d'Assistance et d'Assurance mutuelle sur la Vie en Louisiane, au No 120 de la rue Carondelet.—[illegible] E. W. YOUNG, secrétaire.

Compagnie [illegible]

UNE élection de neuf Directeurs de cette Compagnie, qui devront servir pendant un an, [illegible] EMILE BOUNY, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.—Nouvelle-Orléans, 1er janvier 1872.—Conformément aux réquisitions de la Charte et à la loi de la Législature de la Louisiane, la COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU CRESCENT, de la Nouvelle-Orléans [illegible]

Nouvelle-Orléans, 30 décembre 1871.

THOS. A. ADAMS, président.

HENRY V. OGDEN, secrétaire.

ANDREW HERO, Jr, not. pub.

Sun Mutual Insurance Company.

CONFORMÉMENT aux clauses de la Charte du Sun Mutual Insurance Company, [illegible]

THOS. HENDERSON, THOS. SLOO, Président.

ANDREW HERO, Jr, Notaire Public.

Avis.

ME RETIRANT des affaires de Commission, je recommande tous particulièrement, à mes clients et à mes amis, mon successeur, M. E. M. Scott, [illegible]

A. THIBAUT.

Le soussigné, successeur de A. Thibaut, continuera [illegible] No 27, rue Poeyfarre [illegible]

R. M. SCOTT.

Avis.

AYANT appris que quelqu'un a mis en circulation le bruit [illegible]

E. M. JOHNSON.

Prêt sur Hypothèque.

On demande des Papiers Hypothécaires.

LE soussigné est en mesure de procurer de l'argent [illegible]

JUSTE FONTAINE, Courtier.

Charbon. Charbon.

Charbon Pittsburg, Charbon Anthracite, [illegible]

W. G. COYLE & Co.

CHARBON! CHARBON!

C. TYLER.

Récompense honnête.

UNE récompense honnête sera donnée à la personne qui rapportera au bureau de l'"Abeille" un petit paquet perdu rue de Chartres, [illegible]

Avis aux Acheteurs!

Nouvelle Réduction de Prix

Sur les Marchandises Sèches,

— CHEZ —

J. TURCOTTE,

Successeur de

PEPIN & TURCOTTE,

186 ... RUE DU CANAL ... 186

MAISON BLANCHE.

POUR arriver à la liquidation complète des Marchandises de l'ancienne maison Pepin & Turcotte, [illegible]

JOUR DE L'AN.

Etrennes! Etrennes!!

LION & PINSARD.

BONBONS PARISIENS.

NOUS prévenons notre clientèle [illegible]

Bonbons Parisiens,

CHOCOLATS À LA CRÈME,

BONBONS FONDANTS,

PRALINES LOUIS XV.

Dragées Fines Assorties,

[illegible]

GANTS JOUVIN GARANTIS.

PARFUMERIE FRANÇAISE,

LION & PINSARD,

151 et 153, rue du Canal, [illegible]

T. MOREAU,

[illegible]

ENTREPOT DE TAPIS ET DE RIDEAUX,

17 ... CHARTRES ... 17

A. BROUSSEAU & CO.

IMPORTATEURS et marchands, en gros et en détail [illegible]

Société de Bienfaisance Mutuelle du Pélican.

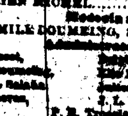

A. L. TISSOT, Président. DELPHIN BIENVENU, Vice-Président. EMILE DOUMEING, [illegible]. ELIE LAMBERT, [illegible]. AUGUSTE BALAUX, Trésorier. JULIEN MICHEL, [illegible].

Dr EMILE DOUMEING, [illegible]

L'EQUITABLE,

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE, DES ETATS-UNIS.

(The Equitable Life Insurance Society of the United States.)

Excédant $1,500,000.

A. P. CLEVELAND.

EMBAUMEMENTS SANS AUTOPSIE.

P. MARCHAND, Pharmacien,

[illegible]

Dr. A. de ROALDES,

DE LA FACULTÉ DE PARIS.

[illegible]

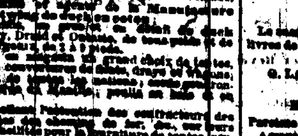

CASSIDY & MILLER.

[illegible]

Avis de Société.

[illegible]

Pommes de Terre, Oignons.

[illegible]

Association d'Assurance Mutuelle DE LA Nouvelle-Orléans.

SECOND ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa Charte, l'Association d'Assurance publie l'état suivant:

[illegible]

-ACTIF-

[illegible]

C. CAVAROC, Président.

G. LANAUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

[illegible]

C. CAVAROC, Président.

G. LANAUX, Secrétaire.

-DIRECTEURS-

CHS CAVAROC,	E. CAMBON,
CHS. DEBUYTER,	[illegible]
A. REICHARD,	[illegible]
LEON HAAS, Jr,	[illegible]
H. F. MINTON,	[illegible]
W. AGAR,	[illegible]

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS,

121 et 123, rue Vieille-Levée, [illegible]

UNE DES PLUS IMPORTANTES [illegible]

RUE VIEILLE-LEVÉE.

[illegible]

NORMAN & REISS.

FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c.

FIRE WORKS:

ROMAN CANDLES, SKY ROCKETS, PIN WHEELS, SCROLL WHEELS, SAXON WHEELS, VERTICAL WHEELS, SERPENTS, TRIANGLES, BLUE LIGHT, FLYING PIGEONS, TOURBILLIONS, FIRE CRACKERS.

PRIZE BOXES.

BON TON, SANTA CLAUS, NOVELTIES, CASH PRIZE BOX, SHOO FLY, LITTLE SHOO FLY.

A vendre par NORMAN & REISS, Seuls Agents.

$1 00

Pour un grand Cadre [illegible]

SPÉCIALITÉ DE STYLE REMBRANDT.

CALL EARLY.

HEBERT & Cie.,

56 ... RUE DE CHARTRES ...

LIBRAIRIE FRANÇAISE.

Papeterie, Articles de Bureaux,

UN IMMENSE ASSORTIMENT DE

Papiers peints en tous genres,

A PRIX RÉDUITS.

[illegible]

LIVRES POUR ÉTRENNES,

[illegible]

CHOCOLATS-BOURBON

GUÉRIN-BOUTRON [illegible]

GRANDE RÉDUCTION.

Geo McGIBBON & Co

141 ... RUE DU CANAL ... 141

COIN BOURBON.

A partir du 1er janvier, ils offriront tout leur fonds de

Marchandises sèches d'Automne et d'Hiver

AUX PRIX COUTANT ET AU-DESSOUS DU PRIX COUTANT.

Leur Stock de

ETOFFES À ROBES [illegible]

SACS DRAP, [illegible]

MANTEAUX IMPERMÉABLES, [illegible]

CHALES DE CACHEMIRE, [illegible]

CHALES LAINE [illegible]

FLANELLES FRANÇAISES [illegible]

FLANELLES [illegible]

DRAP FANTAISIE [illegible]

CHALES, SACS, [illegible]

GILETS MÉRINOS, [illegible]

BONNETERIE MÉRINOS [illegible]

COUVERTURES, COMFORTERS, &c.

CASIMIRS pour pantalons [illegible]

ARTICLES D'HABITATION.

[illegible]

G. MONIÉ,

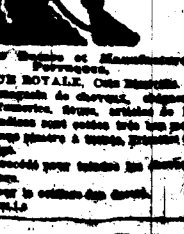

Coiffeur de Dames et Manufacturier à Perruques.

84 RUE ROYALE, [illegible]

[illegible]

Les Drs. CHARLES B. [illegible]

[illegible]

Dr. G. A. BETANCOURT,

Dentiste.

[illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 8 JANVIER—CLASSE No 8.

[illegible]

C. L. CHAPOTEL

FERBLANTIER,

Encoignure Bourbon et Bienville,

Offre à sa nombreuse clientèle un grand assortiment de POËLES des meilleures marques pour BOIS et CHARBON!

[illegible]

FERBLANTERIE,

BAIGNOIRES, BAINS DE SIÈGE, BAINS DE PIEDS.

Il se charge de tous les travaux de réparation [illegible]

Water Works.

M. CHAPOTEL est autorisé par la Compagnie des Water Works [illegible]

GALERIE DE PHOTOGRAPHIES DE ANDERSON,

153 ... Rue du Canal ... 153

[illegible]

AVIS.

[illegible]

VEUVE CHAR. BAQUIÉ, Exécutrice testamentaire.

Grande Réduction des Prix

FEUX D'ARTIFICE.

VINS DE LA CALIFORNIE

[illegible]

MILLER & DIELMAN,

[illegible]

Le meilleur sirop du monde contre le rhume.

EST CELUI QUI A DES BONS EFFETS [illegible]

SIROP PECTORAL BALSAMIQUE DE [illegible]

[illegible]

ERNEST C. VILLERÉ.

MARCHAND DE VINS FINS, LIQUEURS, CORDIAUX, ALE, PORTER, &c. [illegible]

Mme GRAFF,

LA MERVEILLEUSE CLAIRVOYANTE [illegible]

ELKIN & CO.,

[illegible]

PIPES ECUME,

DE TOUTE BEAUTÉ.

LA MAISON J. P. SARRAZIN a l'honneur d'annoncer à ses nombreux clients [illegible]

J. E. MERILH. P. CASAUBIELH

J. E. MERILH & Co.

179 ... Rue Poydras ... 179

MARCHANDS, EN GROS ET DÉTAIL, DE CUIRS ET CRÉPINS.

ONT constamment en magasin un fort stock de [illegible]

CAZAUX & VERGNOLE,

IMPORTATEURS,

VINS, LIQUEURS, &c.,

FABRICANTS DE SIROPS,

[illegible]

À VENDRE.

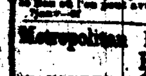

Une HABITATION située au-dessus de la Nlle-Orléans, [illegible]

Demande de Comptable.

[illegible]

Metropolitan Loan and Savings Bank.

[illegible]

GEORGE H. BRAUGHN, Président. Dr. J. WEBB, Vice-Président. T. S. VAN HORN, Caissier.

[illegible]

Changement de Local.

G. S. BUDDECKE & CO.

[illegible]

MACHINE À COUDRE

WHEELER & WILSON.

[illegible]